

PROCES – VERBAL N°1 COMMISSION REGIONALE GESTION COMPETITIONS JEUNES

Réunion du :	Vendredi 17 juillet 2026 au siège de la LBF
Président de séance :	M. G. MARTIN
Présents :	MM. M. ESCALAIS, G. GOUZERCH, G. LE GALL, C. CARADO, D. ESNAULT
Assiste :	M. C. PONTRUCHER
Excusé :	M. M. GOUES, J-B. ALLAIN, M. BESNARD, M. RENAULT

En introduction, il est rappelé que ce procès-verbal vient également enregistrer l'ensemble des décisions prises par la commission entre ce jour et sa dernière réunion du 08 juillet 2026.

1 Constitution des groupes par niveaux

Les groupes constitués lors de la réunion du 08 juillet ont été validés par le Comité de Direction le jeudi 16 juillet et diffusés sur le site de la LBF.

2 Calendriers

La commission accuse réception des "Désidératas" enregistrés par les clubs sur Footclubs pendant la période de campagne des engagements.

La commission réalise les calendriers des championnats de la 1ère phase en tenant compte "autant que faire se peut" des Désidératas des clubs.

Les calendriers seront disponibles sur le site de la LBF et sur Footclubs.

3 Engagements Coupe Gambardella-CA

La liste des équipes engagées est distribuée à tous les membres présents.

Nombre d'équipes engagées :

Centre de Gestion	Equipes engagées
District 22	32
District 29	40
District 35	50
District 56	36
Total Ligue	158



La commission devrait recevoir prochainement une communication de la FFF précisant le nombre d'équipes Bretonnes qualifiées pour le 1er Tour Fédéral.
La commission transmettra ensuite le tableau de répartition du nombre de qualifiés par District pour le 1er Tour Régional.

4 Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres pour leur présence et clôture cette réunion.

Guy MARTIN

Président de la Commission

Les présentes décisions de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions Jeunes sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, conformément aux dispositions de l'article 190 de Règlements Généraux de la FFF et de l'article 98 des Règlements de la LBF

